



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SEANCE du jeudi 22 septembre 2016

DLB 2016/051

L'an deux mille seize et le jeudi 22 septembre à 17h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Date de la convocation : 16/09/2016

Affichage de la convocation : 16/09/2016

Présents : Alain VOGEL-SINGER, Christian ALLEMANY, Christine ANTOINE, Jean-Marie AT, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Antoine BARXIAS-CASTIES, Louis BENTAJOU, Dominique BIGARI, Michel CARAYON, Louis CARME, Bernard CHAUD, Sandrine DENIER, Alain DURAND, Laurent DURBAN, Norbert ETIENNE, Sébastien FREY, Robert GAIRAUD, Robert GELY, Rémy GLOMOT, Alain GRENIER, Alain HUC, Philippe HUPPE, Muriel ICHER, Paul ISARD, Christian JANTEL, Sylvie KLEIN, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Yves LE BOZEC, Michel LOUP, Marion MAERTEN, Serge MALDONADO, Daniel MARECHAL, Dominique MARCOS, Pierre-Marie MARHUENDA, Jean MARTINEZ, Philippe MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Gérard MILLAT, Jean-François BARRACHINA, Jean-Claude RENAUD, Daniel RENAUD, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain RY AUX, Bernard SAUCEROTTE, Anick SATGER, Edgar SICARD, Robert SOUQUE, François TAUPIN, Michel TRINQUIER.

Absents excusés : Pierre USACHE, Philippe FAURE, Philippe BOUCHE, Jérôme FABRE, Mathieu LESECQ, Jacques HUC.

Secrétaire de séance : Gérard MILLAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Objet : Convention pour des prestations de conseils et d'assistance pour les filières de valorisation du SICTOM

La récente loi sur la transition énergétique va fortement impacter l'organisation du service public de gestion des déchets.

La Société Publique Locale (SPL) OEKOMED permet au SICTOM de bénéficier d'une expertise dans l'amélioration et le déploiement de ses filières de valorisation. Une convention entre le SICTOM et la SPL OEKOMED est proposée pour assurer la contractualisation de ces prestations de service.

Cette convention est basée sur la réalisation :

- d'une assistance au groupe de travail « unités industrielles » pour un montant de 9 360€HT pour 12 jours de prestation.
- d'une prestation d'assistance et de conseil pour l'évolution des filières de valorisation du SICTOM pour un montant de 10 920 € HT pour 14 jours de prestation.

Dans ces conditions, le Comité Syndical est invité à délibérer sur le projet de convention de prestations envisagé entre le SICTOM et la SPL OEKOMED.

Le Comité Syndical est invité à délibérer sur cette proposition.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention pour des prestations de conseils et d'assistance pour les filières de valorisation du SICTOM ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an que susdits.

Le Président,

Alain VOGEL-SINGER



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le

et de sa publication le 30/09/2016

30/09/2016

A Nézignan l'Évêque, le 30/09/2016